

## LES ENJEUX DE LA FORMATION ET L'EXAMEN DU PERMIS B / AAC / CS

Aujourd'hui, la mobilité des personnes constitue un enjeu majeur pour les entreprises, les collectivités locales et les citoyens.

La route est un espace à partager entre les différentes catégories d'usagers. Piétons, cyclistes, deux roues motorisés et véhicules sont très souvent amenés à se croiser sur les routes françaises.

Partager la route, c'est respecter les règles de conduite et pratiquer une conduite autonome, sûre et économique en toutes circonstances et se mettre à chaque instant à la place des autres usagers.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoir, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

La formation B est accessible dès 17 ans et dès 15 ans en Apprentissage Anticipé de la conduite.

### DEROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS B

#### 1° Une évaluation initiale de départ :

Afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation. Celle-ci se fait sur le véhicule école.

Cette évaluation porte sur les connaissances théoriques et savoir-faire en pratique.

Elle sera d'au moins 20 heures pour la catégorie b option boîte manuelle et de 13 heures option boîte automatique.

#### 2° Une formation théorique :

Lors de la formation théorique, l'élève suivra des cours collectifs dispensés au sein de l'établissement de conduite et projetés via des outils pédagogiques tels que : écran télévisé, tablettes et smartphones.

#### Cette formation théorique est axée sur les thèmes de la sécurité routière :

La circulation routière L	Le conducteur C
La route R	Les autres usagers U
Les notions diverses D	Les premiers Secours A
Prendre et quitter son véhicule P	La mécanique et les équipements M
La sécurité du passager et du véhicule S	L'environnement E

Le programme de cette formation suit le REMC, l'élève devra atteindre le niveau requis (5 tests réussis sois au maximum 5 fautes sur 40 questions.

L'examen théorique sera validé par l'Epreuve Théorique Général composée d'une série aléatoire de 40 questions. Elle se déroule dans un centre d'examen agréé (la poste / sgs objectif code). Le candidat devra se présenter munit d'une pièce justifiant son identité ainsi que d'une convocation.

Le centre d'examen fournit au candidat une tablette et un casque audio.

L'épreuve dure environ 25 minutes, l'élève devra obtenir un score égal ou supérieur à 35/40 pour valider son épreuve et son résultat sera envoyé par mail sous 24 heures.

## **2° Une formation pratique dont le programme est le suivant :**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable devra acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il devra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de son apprentissage.

Il devra également apprendre à manipuler un véhicule et à circuler dans diverses conditions, à en connaître les risques et les limites.

Au travers de ce programme le candidat devra comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques et également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite.

Les enseignants de la conduite et de la sécurité routière, s'appuient sur le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) pour dispenser leurs cours afin de valider les quatre compétences globales suivantes :

- Assumer pleinement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations simples ou complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule- environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en place les mesures préventives.

**PERMIS B / AAC**  
Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

**PROGRAMME DE FORMATION REMC**




**Compétence C1**  
**Maîtriser**  
le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d. Démarrer et s'arrêter.
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f. Utiliser la boîte de vitesses.
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h. Regarder autour de soi et avertir.
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

**Compétence C2**  
**Appréhender**  
la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c. Adapter l'allure aux situations.
- d. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- e. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- f. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

**Compétence C4**  
**Pratiquer**  
une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite.

**Compétence C3**  
**Circuler**  
dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Passer des virages et conduire en déclivité.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- h. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

**Compétence C4**  
**Pratiquer**  
une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite.

En début de formation pratique un livret d'apprentissage est remis à l'élève, à chaque fin de leçon l'enseignant muni de la fiche de suivi retrace la progression du candidat et valise les compétences.

En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétence pour évaluer l'aptitude du candidat au passage de l'examen pratique du permis de conduire.

Ce bilan s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions d'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, l'auto-école pourra le positionner sur une date d'examen.

### 3° Déroulement de l'épreuve pratique :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure approximativement 32 minutes.

Cet examen pratique valide la formation et permet de vérifier si les connaissances, le comportement et l'aptitude du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité.

Le jour de l'examen le candidat devra se munir d'une pièce justifiant son identité et de sa convocation. L'enseignant accompagne l'élève durant l'examen.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : Inspecteur de la Conduite et de la Sécurité Routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve est présentée individuellement ou collectivement par l'expert, il précise ce que le candidat aura à effectuer :

- ✓ Réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbains et routiers
- ✓ Suivre un itinéraire ou le candidat devra se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome
- ✓ Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre
- ✓ Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- ✓ Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- ✓ Adapter sa conduite dans un souci d'éco conduite
- ✓ Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

### **Erreurs éliminatoires**

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une il échoue automatiquement à l'épreuve même s'il dispose du nombre de points minimum requis pour l'obtention du permis de conduire. Ces erreurs peuvent être :

- Tout geste dangereux pour les autres usagers ou le véhicule de la part du candidat est éliminatoire.
- Circulation sur la voie de gauche dans une chaussée à double sens.
- Le franchissement d'une ligne continue (sauf **dépassement d'un cycliste**).
- Circulation sur les voies réservées et bandes d'arrêt d'urgence.
- Non-respect du Code de la route pour le signalement d'un arrêt.
- Rouler en sens interdit.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'inspecteur de la Conduite et de la Sécurité Routière s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses du candidat, il réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs, restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façons formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

**Procédure à suivre en cas de réussite à l'examen pratique du permis de conduire :**

Auparavant l'établissement de conduite recevait les résultats du permis de conduire (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) sous un délai de 48 heures minimum.

Or depuis mai 2023, le candidat peut accéder à ses résultats minimum 24 heures après son épreuve en se connectant avec ses identifiants sur la nouvelle plateforme dénommée RDV PERMIS.

Sur le site, le candidat devra visionner une courte vidéo relative à la conduite à tenir et ensuite pourra télécharger son bilan de compétences.

Ce certificat tient lieu de permis de conduire sur une durée de 04 mois à compter de la date de l'épreuve.

En cas de contrôle par les forces il devra le présenter accompagné de sa pièce d'identité et la plaque A jeune conducteur.

Suite à la réussite de l'examen du permis de conduire, le candidat à l'option de réaliser les démarches de fabrication du titre du permis de conduire sur le site de l'ANTS (Agence nationale des Titres Sécurisés) ou demandé à l'établissement de réaliser la démarche en contrepartie d'un cout financier

#### **Procédure à suivre en cas d'échec à l'examen pratique du permis de conduire :**

À l'inverse, le candidat qui aura reçu une réponse défavorable devra se réinscrire afin de passer un nouvel examen pratique.

En attendant d'obtenir sa nouvelle date de passage de l'examen, il est vivement conseillé d'utiliser la grille d'évaluation afin d'améliorer les compétences les moins bien acquises et de se perfectionner.

